



www.lpost.be

Date: **03-03-2022**

Periodicity: **Continuous**

Journalist: -



Accidents de chasse : la Wallonie ne veut plus reconnaître les permis de chasse français



Un chasseur participant à une battue de sangliers aux alentours de Menchhoffen. AFP

Le vice-président wallon, Willy Borsus, en charge de la matière a initié une démarche pour ne plus accorder l'équivalence aux détenteurs de permis de chasse français.

La faiblesse du niveau d'exigences des examens pour l'obtention du permis de chasse en France explique la défiance des autorités wallonnes. En Wallonie, il n'existe pas de statistiques récentes sur les accidents de chasse. Les dernières données remontent à 2015. A l'époque, on dénombrait 35 cas d'accidents de chasse.

Le 20 février, un accident de chasse ayant provoqué la mort d'une randonneuse dans le Cantal en France a relancé le débat sur cette pratique. Une jeune fille de 17 ans a été mise en examen pour « homicide involontaire » suite à un tir survenu lors d'une battue au sanglier. Les accidents de chasse sont comptabilisés par l'Office français de la biodiversité (OFB). Pour l'année 2021, sur l'ensemble du territoire français, 80 accidents ont eu lieu dont 7 mortels. La majorité des victimes sont des chasseurs (86 %).

L'OFB identifie 4 principales causes des accidents de chasse : le non-respect de l'angle de 30° dans lequel le chasseur peut tirer, le tir sans identifier (reconnaître l'animal avant de le viser), les auto-accidents et les tirs en direction des routes ou des habitations.



Il est vrai que Willy Borsus a entrepris les démarches pour que l'équivalence française ne soit plus reconnue, car le niveau de leur examen est plus faible.

Statistiques pauvres en Wallonie

En Belgique, les statistiques sur les accidents de chasse sont rares et difficiles à trouver. Les derniers chiffres parus dans la presse datent de 2015. L'ancien ministre wallon de l'Agriculture et de la Ruralité, René Collin (cdH) déclarait, en se basant sur les relevés du Royal Saint-Hubert Club, que 35 cas d'accidents de chasse se sont produits et dans seulement 5 cas, la cause est un éclat de balle. « Le plus souvent, les accidents de chasse sont des chasseurs qui se font charger par un animal lors d'une battue. Le gibier prend peur et percute le traqueur », explique Benoît Petit, président du Royal Saint-Hubert Club de Belgique. C'est le cas dans 25 des 35 cas d'accidents recensés en 2015. Un seul accident mortel a eu lieu entre 2005 et 2015. « Nous n'avons pas de chiffres officiels sur les accidents de chasse. La chasse étant une pratique sportive, les incidents lors des battues sont des incidents dans un cadre privé. Donc les organisateurs ne préviennent pas forcément qu'il y a eu un incident. Souvent, ce ne sont pas événements graves au point d'aller aux urgences. Puis la notion d'accident de chasse est large, un chasseur qui se foule une cheville lors d'une battue peut être considéré comme un incident », continue Benoît Petit. « Il n'y pas eu d'accident depuis longtemps. C'est une situation dont nous sommes heureux. »

Une absence de statistiques que nous confirme Pauline Bievez, porte-parole du ministre wallon de l'Agriculture, Willy Borsus (MR) : « Les accidents par balle lors de chasses sont très rares en Wallonie. Cela vient du fait que l'examen de chasse wallon est assez strict », explique-t-elle.

Un permis de chasse français plus laxiste que le wallon.

L'examen de chasse, son épreuve théorique et son épreuve pratique, semblent permettre aux chasseurs d'avoir une bonne formation avant de parcourir les frondaisons.

Mais ce n'est pas le cas pour l'examen de chasse dans tous les pays, notamment en France dont l'équivalence avec le permis wallon est sur la sellette « Il est vrai que Willy Borsus a entrepris les démarches pour que l'équivalence française ne soit plus reconnue, car le niveau de leur examen est plus faible, mais ce n'est pas encore le cas à ce jour », ajoute Pauline Bievez. En moyenne, 33 % des permis en Wallonie sont délivrés sur base de la présentation d'un permis de chasse français. Pas de chiffres, mais tout va bien nous dit-on.

Selon nos informations, la démarche pour ne plus reconnaître les permis de chasse français émanerait des autorités des pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg).

Maxime KLASSEN (st)